

Tallard, le 30 juin 2025

Monsieur Daniel REICHERT
Mairie de Tallard
1 Place Général de Gaulle

05130 TALLARD

Objet : Avis relatif au projet de révision allégée n°1 du PLU de Tallard

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de la consultation que vous avez engagée relative au projet de révision allégée N°1 du PLU de Tallard, j'ai le plaisir de vous faire parvenir en retour l'avis de la SARL DEPAZ – LE MAS D'ESTELLO.

L'extension de la zone urbaine Ud réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome, par la création d'une zone Udx a pour objectif d'accueillir la construction d'un hangar de grande taille (le 4ème) pour la Société ROTORTRADE, spécialisée dans la vente et la maintenance/réparation d'hélicoptères. C'est cette dernière branche qui est implantée à Tallard depuis 2024.

L'entreprise au rayonnement de portée mondiale, est notamment partenaire d'AIRBUS et LEONARDO. Son développement et sa capacité à répondre aux marchés obtenus en Europe et au Moyen-Orient, nécessitent cet agrandissement pour lequel l'investissement annoncé est de 5 millions d'euros. Il s'accompagnerait de la création d'une cinquantaine emplois d'ici 2030, dont 10 sont déjà effectifs.

Notons par ailleurs qu'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 (soumise à la loi Barnier n° 95.101 du 2 février 1995 et amendement Dupont Articles L111-6 et suivants du Code de l'Urbanisme) a été réalisée en 2025.

Au regard de l'importance économique du projet à l'échelle du territoire, la SARL DEPAZ – LE MAS D'ESTELLO émet un avis favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma parfaite considération.

Monsieur Gérald FRONTE


SARL DEPAZ
Le Mas d'Estello